Grain d'SEL

VOLUME 45 NUMÉRO 4 2017-10-11

Journée mondiale des enseignantes et enseignants

Le 4 octobre dernier, le Syndicat de l'enseignement du Lanaudière recevait près de 500 enseignantes et enseignants lors d'une soirée festive pour souligner la Journée mondiale des enseignantes et enseignants. Retrouvailles, bonne bouffe, fous rires et autres étaient à l'ordre du jour. Une nouveauté cette année, la soirée s'est conclue avec la musique du DJ Pascal Beauchemin au grand plaisir des amateurs de danse. Les personnes présentes ont fait preuve d'une grande générosité puisque nous remettrons plus de 960 $ à la fondation des Auberges du cœur.

Un énorme merci à nos commanditaires sans qui la tenue de cette soirée et la remise de 110 prix de présence d'une valeur de plus de 7000 $ auraient été impossibles.

Rivest Schmidt
Fonds solidarité FTQ
CSQ-RÉSAUT
Caisse d'économie solidaire
L'Âtre bistro traiteur
Canot Volant
Jolodium
Vignoble Mernois
FSE
Club de golf Base de Roc
Vignoble St-Gabriel
Clinique d'orthothérapie Samé Maya
Super Glissades St-Jean-de-Matha
Musée d'art de Joliette
Ski la Réserve
2 filles, 1 flash
Boutique Michel Bourgeois
Centre Soi
Salle Chasse-Galerie
Circuit Mécaglisse
Délices d'Antan
Fromagerie du Champ à la meule
L'Entre-Jeux
L'Indécis Resto-Bar
Lapointe Sports
M Ta Région
Marché Bélair
Meubles JC. Perreault
Micro Boulangerie l'Artisan
Simon Turcotte confiturier
Ski Val St-Côme
SPA Natur'eau
Studio Ysabelle Forest
Théâtre Hector Charland
Tupperware Évelyne Gilbert
Ville de Joliette
SSQ Groupe financier
La Boîte aux Mille-Pattes
À Saveur Locale
Délices d'Antan

Campagne du salaire minimum à 15$ de l'heure

Dans le cadre des activités soutenant la campagne du salaire minimum à 15 $ de l'heure, vous êtes invités à participer à une marche hors du commun, le 15 octobre prochain, pour appuyer cette revendication. Vous trouverez les détails de cette marche dans le courriel de Mathieu Lessard que vous avez reçu la semaine dernière.

Fondation Simple Plan et colloque Agir contre l'homophobie et la transphobie

Vos délégués recevront cette semaine les affiches faisant la promotion du 4e colloque « agir contre l'homophobie et la transphobie » et celles du prix GRIS de la fondation Simple Plan. Nous vous invitons à les afficher dans vos écoles.

Élections : réunion des personnes déléguées du 17 octobre

Il reste quelques postes à combler dans certains comités du SEL. Les élections auront lieu lors de la rencontre des délégués du 17 octobre. Si un de ces postes vous intéresse, vous pouvez demander à un délégué de votre école de soumettre votre candidature. Les postes disponibles sont :

- substitut préscolaire-primaire, comité EHDAA
- substitut secondaire, comité EHDAA
- membre, comité EVB

Régime d'assurance collective CSQ/SSQ

Le régime d'assurance collective CSQ pour lequel la Centrale est preneur auprès de SSQ prévoit qu'une personne employée est admissible aux régimes d'assurance à compter de la date à laquelle elle devient une personne employée, sous contrat à temps plein ou à temps partiel.

- **Assurance maladie (incluant l'assurance médicaments) :** L'adhésion à l'assurance maladie est **obligatoire**, sous réserve du droit d'exemption (ex. : si la personne adhérente démontre la preuve qu'elle est couverte par l'assurance collective de sa personne conjointe et qui prévoit des prestations similaires). La Loi sur l'assurance médicaments oblige la personne adhérente à protéger sa personne conjointe et ses enfants à charge, s'il y a lieu, pour la garantie de médicaments (Maladie 1) qui fait partie du régime d'assurance maladie du contrat CSQ/SSQ. La nouvelle personne adhérente peut choisir Maladie 1, 2 ou 3 sans preuve de bonne santé.
- **Assurance salaire de longue durée :** L'assurance salaire de longue durée (ASLD) est une protection **obligatoire** également, sous réserve du droit de renonciation disponible seulement si la personne adhérente répond à l'un des critères bien précis (détenir 33 ans de service ou plus au RREGOP, être âgée de 53 ans ou plus, départ à la retraite dans deux ans ou moins sans possibilité de retour, etc.).
- **Assurance vie :** L'assurance vie, quant à elle, est **obligatoire POUR LA PERSONNE ADHÉRENTE** pour un montant minimal de protection de 10 000 $, sous réserve du droit de retrait dans les 180 jours de la date d'entrée en vigueur du montant de protection. Les autres protections en assurance vie demeurent toutefois f**acultatives** (assurance vie additionnelle de la personne adhérente, assurance vie de base des personnes à charge, assurance vie additionnelle de la personne conjointe).

Adhésion à l'assurance collective

C'est l'employeur qui doit faire adhérer la personne salariée à l'assurance collective puisqu'il s'agit, entre autres, de l'une de ses interventions prévues en matière de régimes d'assurance. Cependant, lorsque l'employeur ne fait pas compléter l'adhésion par la personne employée, l'assureur attend trois périodes de paie et, si aucun choix d'assurance n'est indiqué par l'employeur, SSQ accorde par défaut les protections d'assurance obligatoires et minimales (Maladie 1 individuelle, assurance salaire de longue durée et, depuis le 2010-01-01, 10 000 $ en assurance vie de base de la personne adhérente), et ce, dans le but d'éviter que la personne employée se retrouve sans assurance et également pour se conformer, entre autres, à la Loi sur l'assurance médicaments. Un suivi d'adhésion est fait par l'assureur à l'employeur et un certificat d'assurance est par la suite émis par SSQ à la personne adhérente. Le certificat d'assurance est acheminé à l'employeur et c'est ce dernier qui le remet à la personne adhérente.

Certificat d'assurance

Entre autres choses, il incombe à la personne adhérente de vérifier le certificat d'assurance émis par SSQ. Si elle constate que les protections d'assurance accordées ne correspondent pas à celles voulues, elle doit contacter rapidement l'employeur afin d'effectuer les correctifs; sinon, la demande de changement sera considérée hors délai et des preuves d'assurabilité pourraient alors être requises.

La trousse de secours pour la voiture : un must en toute saison

Les protections RésAut — Assurances auto, habitation et entreprise

CSQ — Centrale des syndicats du Québec

Assureur choisi par la CSQ

laPersonnelle

Été comme hiver, une panne ou un accident peut surprendre à tout moment. La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise de la CSQ, vous donne quelques trucs pour sauver la situation.

L'automobile est souvent synonyme de liberté, mais une simple promenade peut toutefois mal tourner surtout si vous n'êtes pas bien préparé. Rester en panne seul la nuit sur une route peu fréquentée ou attendre une dépanneuse qui tarde à arriver par un temps glacial n'est guère réjouissant. Pour parer à toute éventualité, se procurer une trousse de survie constitue un geste prévoyant et intelligent.

Vous pouvez trouver ce genre de trousse dans les grands magasins. Par contre, en constituer une vous-même comporte plusieurs avantages : elle sera plus complète, répondra à vos besoins et pourrait vous revenir moins chère. Avoir les bons outils sous la main pourrait également vous éviter de faire venir une dépanneuse. Vous vous féliciterez alors d'avoir économisé temps et argent.

Une fois votre trousse constituée, laissez-la dans le coffre de votre véhicule et, avant de partir, n'oubliez pas d'avertir un ami ou un membre de la famille si vous effectuez un long trajet.

Quelques indispensables à mettre dans votre trousse

Sécurité

Trousse de premiers soins : celle-ci devrait contenir des pansements, de la gaze, des ciseaux et de la crème antiseptique.

Fusées éclairantes, lanterne d'avertissement et sifflet : ces articles avertissent les autres conducteurs que vous êtes en difficulté et que vous obstruez la route.

Sangle de remorquage : au cas où votre voiture se retrouverait prise dans un ravin ou coincée dans la neige. Il ne vous restera plus qu'à trouver un bon samaritain !

Extincteur pour voiture :en cas d'incendie dans le véhicule.

Lumière

Lampe de poche (avec piles en surplus), lampe à manivelle ou lampe frontale : toujours pratique à la noirceur ou encore pour aller vérifier sous le capot.

Problèmes mécaniques

Câbles de démarrage ou batterie d'appoint : utile pour redémarrer votre voiture en tout temps ou pour aider quelqu'un sur la route.

Câble de recharge si vous possédez une voiture électrique.

Pince tout usage ou clef à molette : pour resserrer tout ce qui est dévissé !

Problèmes de pneu

Compresseur et scellant pour pneu.

Cric (de préférence hydraulique) et roue de secours.

Problèmes de carrosserie

Ruban adhésif (style « Duct tape ») ou attaches autobloquantes : pour stabiliser les morceaux de carrosserie qui pendent et qui pourraient se détacher.

Pour la période hivernale

Gants : ils vous permettront de travailler sans engelure.

Vêtements, souliers ou bottes de rechange : vous garderont au chaud et vous permettront de travailler à votre aise.

Couverture de survie : elle pourrait vous sauver la vie par des températures très froides.

Chandelle et briquet : pour obtenir de la chaleur dans l'habitacle.

Pelle et grattoir :pour enlever la neige si vous êtes enlisé, ou retirer la glace et le givre des vitres de votre auto afin de pouvoir continuer votre chemin.

Ravitaillement

Nourriture non périssable comme des barres granola et des bouteilles d'eau.

Communication et orientation

Chargeur et fils de recharge pour cellulaire.

Cartes routières ou GPS.

Que faire si vous tombez en panne ?

Tout d'abord, si vous le pouvez, stationnez-vous sur le bord de la route, de façon sécuritaire et visible. Si vous ne pouvez pas, actionnez vos feux de détresse.

Ensuite, évaluez la situation et tentez de trouver quel est le problème. S'il s'agit d'une crevaison, n'essayez pas de changer le pneu si vous n'avez pas les outils ou si vous ne savez pas comment faire.

S'il s'agit d'une défectuosité mécanique, vous n'aurez d'autre choix que d'appeler une dépanneuse. Si votre auto est neuve, vous avez probablement accès à un service d'assistance routière. Sinon, on vous conseille d'adhérer à un service d'assistance routière pour vous épargner des tracas.

Rappelez-vous que d'être préparé avec le bon équipement peut vraiment vous aider en cas de malchance. Bonne route!

csq.lapersonnelle.com
1 888 476-8737